



Commune nouvelle de CHAZEY-BONS

CONSEIL MUNICIPAL du 08 avril 2019

Procès-verbal

Etaient Présents : Didier BONNARD – Maire

Alain PHILIPPE – Maire délégué

André MASLANKIEWICZ - Fabrice GROS – Emile PERRAUD - Michel BATTISTELLA-
Bernard MICHAUD et Bruno FORT, adjoints.

Christian COCHET - Christine COCHET - Marie DICORATO - Jimmy GRONDIN – René
GUIGARD – Christine LECHON - Céline MAFFRE – Francisco MARTINEZ - Cécile
MICHAUD et Frédérique MOISSET - Conseillers municipaux.

Excusés : Patricia JANTET- Jean-Michel SALQUE

Absents : Patrick CHARNAY - Vanessa VEILLON

Pouvoirs : Patricia JANTET à Fabrice GROS, Jean-Michel SALQUE à Didier BONNARD

Secrétaire de séance : Francisco MARTINEZ

Rédacteur du procès-verbal : Marie-Christine VAUDAY-PITRAT

Délibérations

- Vote du compte de gestion 2018 – budget principal et budgets annexes
- Approbation des comptes administratifs 2018
- Affectation des résultats
- Vote taux
- Pacte fiscal
- Vote des budgets primitifs principal et annexes 2019

Monsieur Francisco MARTINEZ est nommé secrétaire de séance.

Pas d'observations sur le procès-verbal du 25 Février : il est adopté à l'unanimité.

Monsieur Bonnard donne la parole à Monsieur Bruno FORT, adjoint aux finances.

1- Vote des comptes de gestion 2018.

Le conseil municipal prend connaissance des comptes de la gestion 2018, budget principal de la commune nouvelle et budgets annexes des communes déléguées, établis par le trésorier de Belley, comptable de la collectivité.

Ils sont approuvés à l'unanimité.

2- Comptes administratifs 2018

A l'issue de la présentation, Monsieur Didier BONNARD a quitté la salle des délibérations et n'a pas fait valoir le pouvoir qui lui a été délivré par Mr Salque.

Le conseil municipal à l'unanimité, a voté le COMPTE ADMINISTRATIF 2018 des 4 budgets de la commune de Chazey-Bons (budget principal et budgets annexes eau / assainissement) qui font apparaître les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE NOUVELLE CHAZEY-BONS

| | DEPENSES | RECETTES |
|--|--|---|
| Fonctionnement | 912 508,88 € | 945 360,43 € |
| Investissement | 254 224,21 € | 199 797,01 € |
| | | Report 002 741 100,07 € |
| | | Report 001 16 431,09 € |
| Total dépenses : 1 403 164,18 € | Total recettes : 1 886 257,51 € | Résultat de clôture = + 498 093,33 € |

BUDGET ANNEXE EAU CHAZEY-BONS

| | DEPENSES | RECETTES |
|--------------------------------------|--------------------------------------|--|
| Fonctionnement | 30 279,52 € | 114 641,20 € |
| Investissement | 303 614,15 € | 214 274 € |
| | | Report 002 67 268,61 € |
| | | Report 001 51 646,28 € |
| Total dépenses : 404 915,67 € | Total recettes : 447 830,09 € | Résultat de clôture = + 42 914,42 € |

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT CHAZEY-BONS

| | DEPENSES | RECETTES |
|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Fonctionnement | 25 456,55 € | 19 712,12 € |
| Investissement | 11 248,64 € | 12 442,47 € |
| | | Report 002 34 370,05 € |
| | | Report 001 1 833,47 € |
| Total dépenses : 38 538,66 € | Total recettes : 66 524,64 € | Résultat de clôture = + 27 985,98 € |

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT PUGIEU

| | DEPENSES | RECETTES |
|------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Fonctionnement | 3 507,51 € | 16 860,78 € |
| Investissement | 0,00 € | 0 000,00 € |
| | | Report 002 227,56 € |
| | | Report 001 48 649,85 € |
| Total dépenses : 3 507,51 € | Total recettes : 65 738,19 € | Résultat de clôture = + 62 203,68 € |

3- Reprises et affectations des résultats

Après avoir examiné les comptes administratifs, statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2018, le conseil municipal valide à l'unanimité les reports ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL : au 002 = 483 093.33 € ; au 1068 = 290 858.29 €

ASSAINISSEMENT COLLECTIF commune déléguée Chazey-Bons

- au 002 = 27 985.98 € ; au 1068 = 639.94 €

EAU POTABLE commune déléguée Chazey-Bons : au 002 = 42 914.42 € ; au 1068 = 108 715.87€

ASSAINISSEMENT COLLECTIF commune déléguée Pugieu : au 002 = 13 580.83 €

4- Vote des taux

Avant de passer au vote du budget primitif Monsieur le Maire demande au conseil municipal de statuer sur la proposition de la commission des finances de maintenir les taux des contributions directes pour l'année 2019 ainsi qu'il suit :

Taxe d'habitation TH : 9.87

Taxe foncière propriétés bâties TFPB : 9.16

Taxe foncière propriétés non bâties TFPNB : 24.07

Il est rappelé la décision prise en 2017 suite à la création de la commune nouvelle de faire un lissage sur 12 ans pour faire converger les taux de taxe d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés non bâties des deux communes historiques, en notant toutefois le récent projet du gouvernement de supprimer la taxe d'habitation pour l'ensemble des ménages.
Approuvé à l'unanimité.

5- Approbation du pacte fiscal et financier simplifié et solidaire pour l'année 2019 de la communauté de communes Bugey Sud

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour adopter le pacte financier et fiscal proposé par la communauté de communes Bugey Sud.

La baisse des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales inscrite dans la loi de programmation des finances publiques 2014-2020 (11 milliards d'euros entre 2015 et 2017), la conjoncture économique difficile qui génère un moindre dynamisme des bases fiscales et les réformes territoriales successives depuis 2010 conduisent les communes et communautés à engager une réflexion sur la répartition des ressources et des charges au sein de l'espace communautaire.

Dans la continuité des accords financiers existants (mécanisme des attributions de compensation, fonds de concours solidaires, etc...) et au regard des enjeux liés à l'optimisation des ressources et des charges (réflexion en cours sur le schéma de mutualisation avec le développement de services communs, la mutualisation des équipements et des achats etc...), le pacte financier et fiscal constitue une nouvelle étape de la mise en œuvre de la solidarité financière nécessaire au sein du bloc communal Bugey Sud pour innover et conserver des services publics innovants.

Monsieur PHILIPPE donne quelques explications complémentaires.

Puis le conseil municipal invité à se prononcer, approuve à l'unanimité le projet de pacte financier et fiscal solidaire simplifié pour 2019 de la Communauté de communes Bugey Sud selon les axes proposés ci-dessus.

Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à notifier la présente décision à Monsieur le Président de la Communauté de communes Bugey Sud ainsi qu'à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

6- Budgets primitifs 2019

Présentés par Monsieur le Maire, les budgets primitifs 2019 sont adoptés à l'unanimité selon le détail ci-dessous :

- BP commune de CHAZEY-BONS
 - ➔ Section d'exploitation : 1 357 171.33 €
 - ➔ Section d'investissement : 926 218.37 €

- BP service de l'eau potable de la commune déléguée de Chazey-Bons
 - ➔ Section d'exploitation : 96 700.34 €
 - ➔ Section d'investissement : 217 618.80 €

- BP service de l'assainissement collectif de la commune déléguée de Chazey-Bons
 - ➔ Section d'exploitation : 55 496.98 €
 - ➔ Section d'investissement : 30 044.78 €

- BP service de l'assainissement collectif de la commune déléguée de Pugieu
 - ➔ Section d'exploitation : 77 168.08 €
 - ➔ Section d'investissement : 107 602.10 €

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 08 avril 2019.

A Chazey-Bons, le 10 avril 2019
Le Maire, Didier BONNARD



A blue circular official stamp of the Mayor of Chazey-Bons (AIN) is positioned over a large, stylized black ink signature. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CHAZEY-BONS' and '(AIN)' around a central emblem.